

Modification relative aux dirigeants d'une SNC

Pièces à fournir :

Pour le gérant et/ou l'associé nouveau

de nationalité française :

- 2 copies recto verso de la pièce d'identité ou du passeport ou 2 extraits d'acte de naissance en original de moins de 3 mois avec filiation

de nationalité étrangère :

- Carte de commerçant selon la nationalité
- Titre de séjour s'il y a lieu

Dans tous les cas :

- 1 attestation sur l'honneur de non condamnation pénale (modèle à télécharger dans la rubrique INFOS PRATIQUES)
- Imprimé TNS - télécharger [l'imprimé 11 686* 01](#)
- Numéro de sécurité de sécurité sociale
- Nom de l'organisme conventionné du R.S.I. choisi (Consulter la liste des organismes conventionnés du R.S.I. dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

Eventuellement

- Si le gérant ou le dirigeant est une personne morale, 1 extrait k-bis en original de moins de 3 mois
- 2 actes de nomination du représentant légal de la société

Pour la personne morale

- 2 statuts mis à jour et certifiés conformes si le gérant est nommé dans les statuts
- 2 procès-verbaux originaux décidant de la modification relative au nouveau gérant et/ou l'associé
- parution dans un journal d'annonces légales ou attestation de parution comprenant texte complet, cachet du journal et date de parution (consulter la liste des journaux habilités dans la rubrique INFOS PRATIQUES)

•

Coût de la formalité

- ▶ Règlement des frais de greffe par chèque : 200.14 €

Pour les envois par courrier :

Joindre - [l'imprimé 11684*01](#) (imprimé M3-B) dûment complété
- [l'imprimé 11 686* 01](#) (volet social – Formulaire TNS) dûment complété

Ces imprimés sont téléchargeables à partir du site <http://reseau.cfe.inpi.fr>